



 Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Êtes-vous concerné ?

Oui Non

 Unité(s) de travail concernée(s) :

 Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Risque Travail sur écran

Le travail sur écran désigne toutes les activités réalisées sur écran.



Effets sur la santé

- Fatigue visuelle
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : poignets, cervicales, épaules, dos...
- Stress
- Troubles circulatoires liés à la sédentarité...



Exemples de situations dangereuses

- Mauvaise posture ergonomique au poste
- Travail intensif sur ordinateur sans prises de pauses
- Poste placé dos ou face à une fenêtre
- Fauteuil de bureau inadapté ou en mauvais état...



Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser les salariés au risque
- Agencer les postes ergonomiquement (postes perpendiculaires aux fenêtres, éclairage, bruit...)
- Fournir du matériel adapté (nombre d'écrans, souris verticale, bureau réglable...)
- Promouvoir l'éveil musculaire, effectuer des pauses régulières
- Mettre à disposition des écrans, souris, claviers déportés pour l'utilisation des ordinateurs portables...